

SBBK | CSFP |

- █ Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
- █ Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
- █ Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
- █ Conferenza svizra dals uffizis da la formazion professiunala

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

15 octobre 2025

Guide d'orientation

adopté le 15 octobre 2025

du groupe du travail maturité professionnelle de la Commission Formation professionnelle initiale CFPI,
avec le soutien de l'école de maturité professionnelle de Winterthur, Beat Deola

Commission CSFP

Sujet

Commission Formation professionnelle initiale CFPI

Moyens auxiliaires pour les examens écrits finaux de la maturité professionnelle

1. Principes de base

- Ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale (Ordonnance sur la maturité professionnelle, OMPr ; RS 412.103.1) du 13 juin 2025, art. 20
- Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 13 juin 2025 (PEC-MP)

2. Contexte

Situation de départ

Le plan d'études cadre révisé pour la maturité professionnelle (PEC-MP) du 13 juin 2025 n'apporte que des modifications mineures au contenu des programmes d'enseignement des branches et aux dispositions relatives aux examens finaux. Les formes d'examen (écrit/oral/pratique) et leur durée ont été maintenues. Seuls les niveaux d'exigence pour l'anglais et/ou la deuxième langue nationale peuvent désormais être fixés au niveau cantonal. Avec l'entrée en vigueur du plan d'études cadre révisé pour la maturité professionnelle le 1er mars 2026, il incombera aux cantons de réglementer l'autorisation des moyens auxiliaires lors des examens finaux de maturité professionnelle. Le plan d'études cadre stipule simplement que les moyens auxiliaires doivent être autorisés lorsqu'ils sont nécessaires et utiles pour résoudre les tâches (PEC-MP, chap. 10). La preuve des compétences requises doit pouvoir être apportée indépendamment du recours à des moyens auxiliaires. Le niveau d'exigence de la maturité professionnelle ne doit pas être affaibli par l'utilisation de moyens auxiliaires. Le présent document peut servir de guide aux cantons et aux groupes de branche lorsqu'ils déterminent l'autorisation d'utiliser des moyens auxiliaires lors des examens finaux cantonaux ou régionaux de maturité professionnelle. Il présente deux réflexions conceptuelles et vise à donner une vue d'ensemble.

Réflexions conceptuelles

En raison de la numérisation, les formes d'enseignement et les outils utilisés continueront à évoluer considérablement. Les ordinateurs portables personnels, les plateformes numériques, les applications, l'utilisation de l'intelligence artificielle et des outils numériques se sont imposés dans le quotidien des écoles. Cela implique de nouvelles compétences qui devraient également se refléter dans les formes d'examen et l'évaluation des performances. Dans les écoles, différents concepts et approches sont développés et élaborés dans le cadre de l'enseignement. À l'heure actuelle, il n'existe pas encore de lignes directrices ni de concepts clairs à ce sujet. Afin de ne pas entraver les développements actuels et futurs, la liste suivante des outils d'examen distingue deux concepts :

- a Examens conventionnels : examen écrit sur papier (situation actuelle)
- b Examens avec l'aide d'outils numériques en mode sécurisé (c'est-à-dire pas d'examens « à livre ouvert »)

La numérisation croissante de notre société va continuer à changer les façons d'enseigner, d'apprendre et d'évaluer. Ce guide reflète la situation à la mi-2025.

Entrée en vigueur

Les bases révisées de la maturité professionnelle entrent en vigueur à partir du 1er mars 2026 ; les premiers examens de maturité professionnelle selon la nouvelle législation ont lieu dans les filières de formation à plein temps dites « MP 2 » à l'été 2027.

Obligation d'information des prestataires de formation

Les écoles de maturité professionnelle ont l'obligation d'informer les candidats pendant les cours sur les moyens auxiliaires autorisés lors des examens finaux. La communication officielle des moyens auxiliaires autorisés est faite par les cantons avec la convocation aux examens.

3. Moyens auxiliaires¹

a. Branches du domaine fondamental

Branche	ex.	durée	Moyens aux. Ex. conventionnel	Moyens aux. BYOD
Première langue nationale	écrit <input checked="" type="checkbox"/> TASV <input type="checkbox"/> NPA <input type="checkbox"/> ESe <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> S2 soc	150 oral 15-20	Production écrite, examen de langue : dictionnaire unilingue, en version imprimée aucun	Programme de traitement de texte et application avec dictionnaire monolingue aucun
Deuxième langue nationale et anglais	écrit ² <input type="checkbox"/> TASV <input type="checkbox"/> NPA <input type="checkbox"/> ESe <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> S2 soc	120 oral 15-20	Production écrite, examen de langue : un dictionnaire bilingue, en version imprimée Préparation à l'examen : dictionnaire bilingue, en version imprimée	Programme de traitement de texte et application avec dictionnaire bilingue Préparation à l'examen : dictionnaire bilingue, en version imprimée ou application
Mathématiques	écrit partie 1 écrit partie 2	75 75	aucun Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique)	aucun Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) ou programmes équivalents (par exemple Texas Emulator, Geogebra)
	écrit partie 1 écrit partie 2	60 60	aucun Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique)	aucun Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) ou programmes équivalents (par exemple Texas Emulator, Geogebra)
	écrit	120	Recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique)	Recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique)

¹ Lors de l'utilisation de moyens auxiliaires techniques, tels que des calculatrices de poche ou des applications, il faut s'assurer que la communication avec d'autres appareils, l'accès aux fichiers qui y sont éventuellement enregistrés ou à Internet sont interrompus de manière fiable.

² L'examen écrit est obligatoire dans au moins une des deux langues étrangères (deuxième langue nationale ou anglais).

b. Branches du domaine spécifique

Branche	ex.	durée	Moyens aux. Ex. conventionnel	Moyens aux. BYOD
Finances et comptabilité	écrit	180	Calculatrice de poche (non programmable, non graphique), plan comptable, recueil de formules (pour le bilan et le compte de résultat), code des obligations (CO)	Calculatrice de poche (non programmable, non graphique), plan comptable, recueil de formules (pour le bilan et le compte de résultat), code des obligations (CO) en application
TASV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 soc				
Arts appliqués, art, culture	prat. oral	16-32h 30 min. au max.	outils utilisables individuellement, en fonction du projet choisi (par ex. notes) Présentation selon les spécifications de l'école	outils utilisables individuellement, en fonction du projet choisi, open book Présentation selon les spécifications de l'école
TASV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 soc				
Information et communication	écrit prat.	120 (30) inclus dans l'examen écrit	outils utilisables individuellement, en fonction du projet choisi	outils utilisables individuellement, en fonction du projet choisi
TASV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 soc				
Mathématiques	écrit partie 1 écrit partie 2	90 90	aucun Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique)	aucun Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) ou programmes équivalents (par exemple Texas Emulator, Geogebra)
TASV <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> S2 soc				

Branche	ex.	durée	Moyens aux. Ex. conventionnel	Moyens aux. BYOD
Sciences naturelles³				
TASV <input checked="" type="checkbox"/> NPA <input type="checkbox"/> ESe <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> S2 soc	écrit physique écrit chimie ⁴ ou biologie	80 40	Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) Tableau périodique, recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique)	Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) ou programmes équivalents (par exemple Texas Emulator, Geogebra) Tableau périodique, recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique)
TASV <input type="checkbox"/> NPA <input checked="" type="checkbox"/> ESe <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> S2 san <input type="checkbox"/> S2 soc	écrit physique écrit chimie écrit biologie	120 60 90	Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) Tableau périodique, recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique)	Recueil de formules et calculatrice de poche (programmable, avec fonction graphique) ou programmes équivalents Tableau périodique, recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, avec fonction graphique) ou programmes équivalents
TASV <input type="checkbox"/> NPA <input type="checkbox"/> ESe <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> S2 san <input checked="" type="checkbox"/> S2 soc	écrit physique écrit chimie écrit biologie	20 50 50	Tableau périodique, recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique)	Tableau périodique, recueil de formules et calculatrice de poche (non programmable, non graphique) ou programmes équivalents
Sciences sociales³				
TASV <input type="checkbox"/> NPA <input type="checkbox"/> ESe <input type="checkbox"/> ESS <input type="checkbox"/> ARTS <input type="checkbox"/> S2 san <input checked="" type="checkbox"/> S2 soc	écrit sociologie psychologie philosophie oral	60 60 30 15-20	aucun aucun aucun aucun	aucun aucun aucun aucun

³ La note d'examen dans les branches spécifiques « Sciences naturelles » et « Sciences sociales » est calculée proportionnellement au nombre de périodes d'enseignement dans les différentes branches partielles composant l'examen final : pour les examens dans les branches partielles d'une branche spécifique, des points sont attribués en fonction du nombre de périodes d'enseignement dans chacune des branches partielles concernées. La note d'examen correspond au total des points obtenus dans les examens des différentes branches partielles.

⁴ Les laborantins spécialisés en chimie passent un examen en biologie, tandis que ceux spécialisés dans d'autres domaines passent un examen en chimie.

Branche	ex.	durée	Moyens aux. Ex. conventionnel	Moyens aux. BYOD
Economie et droit TASV NPA ESe ESS ARTS S2 san S2 soc <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	écrit	120	Calculatrice de poche (non programmable, non graphique), textes législatifs non commentés conformément aux prescriptions (en particulier le Code civil suisse (CC), le Code des obligations (CO), la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) et la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC)).	Calculatrice de poche (non programmable, sans fonction graphique), textes législatifs disponibles sur Internet conformément aux prescriptions (en particulier le Code civil suisse (CC), le Code des obligations (CO), la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) et la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC)).